



## Calcul du variable annuel

-----  
Par unnamedboy

Bonjour,

Je sollicite vos expertises pour essayer de comprendre les bases légales du calcul de mon variable annuel.

Mes objectifs fixés sont divisés en 2 catégories :

- Objectifs individuels représentant 50% du total : atteints à 100%
- Objectifs collectifs (CA, objectifs stratégiques, RSE), représentant également 50% du total : atteints à 93%

Au global cela donne donc un taux de 9,23%, ce qui est très satisfaisant, puisque le maximum est de 10%. Et jusque là je comprend.

Maintenant ça se complique.

En reprenant mes fiches de paies, j'obtiens un salaire de base annuel à environ 55k? sur 2023 (en excluant les primes et astreintes). Cependant, mon responsable m'indique que la base de calcul est de 54k?, dont je n'ai aucune idée de la provenance. Il manque déjà 1000? de base et environ 100? sur le variable brut (on passe d'un variable de 5100? à 5000?).

Par là-dessus, mon responsable m'indique que l'entreprise applique, un système de bonus/malus en fonction du ROC Groupe, qui cette année est à 89%. On descend donc de 5000? à 4500?.

Dans mon contrat de travail il est indiqué "Ce variable sera lié à l'atteinte d'objectifs qui lui seront fixés par sa hiérarchie". Il n'est pas fait mention d'un bonus/malus pouvant être appliqué en plus de l'atteinte de ces objectifs.

Quelqu'un saurait m'indiquer vers où chercher pour m'assurer que ce fonctionnement est légitime ?